

INDEX DE L'EGALITE PROFESSIONELLE MARS 2025





Comme chaque année, au 1^{er} mars, Comgest publie son Index Egalité professionnelle.

Le résultat présenté ici concerne le périmètre de l'UES COMGEST (Comgest S.A et Comgest Global Investors S.A.S) et couvre la période du 1er octobre 2023 au 30 septembre 2024.

Au titre de cette période, Comgest obtient le score de 86/100.

Les résultats pour les 4 indicateurs sont :

Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes	31/40
Ecart de taux d'augmentations individuelles	35/35
Pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année du retour de congé maternité	15/15
Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les dix salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations	5/10

Il est à noter que :

- Deux indicateurs sur quatre sont stables, l'un est en hausse et un autre en baisse par rapport à l'exercice précédent ;
- Comgest continue de porter une attention particulière aux métiers dans lesquels un sexe serait sous-représenté.